



# A Tous PNC AIR FRANCE

[www.unac.asso.fr](http://www.unac.asso.fr)

[navigants@unac.asso.fr](mailto:navigants@unac.asso.fr)

Mardi 27 novembre 2012

## LA DIRECTION PIÉTINE LE PNC

Le juge du Tribunal d'Instance d'Aubervilliers a rendu son verdict le 30 octobre sur une énième affaire de contestation électorale. Le juge a débouté la CGT, la CFTC et SUD de leurs demandes visant à contester notre capacité à représenter les PNC à Air France



Analyse de nos conseils est claire:

**L'UNAC reste le premier syndicat représentatif du PNC à Air France avec 26,28 %.**

**L'UNAC reste fondé à négocier tout accord concernant le PNC que ce soit au niveau de l'établissement (Accords Collectifs PNC), ou au niveau de l'Entreprise (convention d'entreprise PNC) du fait de notre spécificité catégorielle.**

Les syndicats à l'origine de ce contentieux, contestent cette analyse considérant que les PNC d'AF, bien qu'ayant un collègue spécifique, ne sont pas une catégorie distincte des autres agents de la Compagnie. Bien que non représentatifs du PNC, ils revendiquent le droit de négocier, via leurs centrales, la contribution de notre profession au Plan Transform.

Mieux encore ils demandent à ce que le premier syndicat désigné par les PNC soit exclu de ces négociations.

**Nous ne pouvons pas imaginer que la Direction soit tentée d'abonder dans cette interprétation hasardeuse, niant de fait le collège PNC d'AF institué par la loi.**

**Elle vient pourtant de le faire en nous excluant de la renégociation de la Convention d'Entreprise PNC ainsi que de celles des autres textes dénoncés.**

**CETTE EXCLUSION DE L'UNAC DU PROCESSUS DE NÉGOCIATION ALORS QUE NOTRE PROFESSION EST MENACÉE DANS UN MONDE DE L'AÉRIEN EN SOUFFRANCE EST TROP ÉNORME POUR ÊTRE INNOCENTE.**



**NOS RÉVÉLATIONS EXPOSÉES DANS NOS DERNIERS TRACTS SUR D'INAVOUABLES PISTES VISANT À EXTERNALISER L'ACTIVITÉ PNC NE SONT SANS DOUTE PAS ÉTRANGÈRES À CET ÉTONNANT POSITIONNEMENT DE LA DIRECTION.**

## Le compte à rebours est lancé

Nous entendons faire dire le droit. Nous déposons donc plainte au pénal contre cette interprétation orientée de la Direction qui est constitutive d'un délit d'entrave.

**SANS PLUS ATTENDRE NOUS APPELONS TOUS LES PNC À UN MOUVEMENT DE GRÈVE LES 8 et 9 JANVIER 2013**



# Union des Navigants de l'Aviation Civile

CONTINENTAL SQUARE - 3 place de Londres - BP 12797 - 95727 ROISSY CDG cedex  
Tél : 01 48 64 49 29 - Fax : 01 48 64 49 33 - Mail : [navigants@unac.asso.fr](mailto:navigants@unac.asso.fr)  
[www.unac.asso.fr](http://www.unac.asso.fr)

Ref. LDS 12-11-114.JMQ

## AIR FRANCE

Monsieur Alexandre De JUNIAC  
Président Directeur Général  
45 rue de Paris  
95747 ROISSY CDG CEDEX

Roissy, le 27 novembre 2012

Monsieur le Président,

Vos services ont fait le choix de ne pas inviter l'UNAC, le premier syndicat des PNC, à la négociation de la Convention d'Entreprise PNC et des autres accords collectifs PNC qui ont été dénoncés par l'entreprise le 27 juillet dernier.

Il n'est pas acceptable que les représentants choisis par les PNC lors des dernières élections professionnelles soient écartés à la convenance de la Direction dans des négociations qui vont déterminer leurs conditions de travail, de carrière et de rémunération pour les prochaines années.

C'est pourquoi nous vous informons que nous appelons les PNC à cesser le travail les 8 et 9 janvier prochain.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire Général UNAC

Jean-Marc QUATTROCHI

Copie: Inspection du Travail.

